



Quatorzième édition des prix de l'OMT récompensant l'excellence et l'innovation dans le tourisme

Déclaration de prise de connaissance et d'acceptation des conditions

La présente Déclaration de prise de connaissance et d'acceptation des conditions a pour finalité d'assurer que les candidats envoient tous les documents requis en bonne et due forme et dans les délais. Elle décrit les obligations à satisfaire par toutes les candidatures aux prix de l'OMT pour être recevables. En signant la Déclaration de prise de connaissance et d'acceptation des conditions, le signataire déclare se conformer aux conditions qui y sont énoncées et aux Directives pour la quatorzième édition des prix de l'OMT récompensant l'excellence et l'innovation dans le tourisme.

1. L'anglais étant la langue de travail des prix de l'OMT, tous les documents doivent être remis en anglais. À titre exceptionnel, l'OMT acceptera les lettres de recommandation rédigées dans d'autres langues que l'anglais à condition qu'elles soient accompagnées d'une traduction en langue anglaise. Le candidat se charge d'obtenir, de traduire et d'envoyer les lettres de recommandation à joindre au formulaire de candidature. L'OMT ne contactera les personnes de référence que pour des questions liées à la candidature, si nécessaire.
2. La sélection du prix Ulysse de l'OMT récompensant l'excellence dans la création et la diffusion de savoir dans le tourisme et du prix de l'OMT récompensant l'œuvre de toute une vie sera confiée à un jury international séparé composé d'experts désignés par l'OMT. En conséquence, **il ne sera pas accepté de propositions de noms ni de candidatures dans ces deux catégories.**
3. S'agissant des candidatures dans les quatre catégories de prix de l'OMT récompensant l'innovation dans le tourisme allant à des initiatives touristiques spécifiques, les candidats doivent remplir le formulaire de candidature. Les documents obligatoires à joindre sont les suivants :
 - a) **Résumé analytique** de l'initiative : en quoi elle consiste et pourquoi elle est digne de recevoir le prix (**300 mots maximum**)
 - b) **Résumé** de la mission, de la vision d'avenir et des objectifs de l'initiative, ses principales caractéristiques, innovations et impact (**1 200 mots maximum**)
 - c) **Liste de partenariats, le cas échéant**, en faisant la distinction entre les partenaires dont l'apport a été intellectuel et les partenaires d'exécution
 - d) **Trois lettres de recommandation externes** adressées au jury des prix de l'OMT.
4. Les documents obligatoires doivent être envoyés au **format Word ou PDF**. Le titre de chacun des documents doit correspondre à son contenu.
5. Les documents autres que ceux énumérés ci-dessus seront traités comme des « Documents complémentaires » et mis à la disposition du jury sur demande.

6. Le formulaire de candidature rempli et les documents obligatoires doivent être regroupés dans un seul dossier, lequel devra être envoyé avant le **30 septembre 2017** comme annoncé dans les Directives de la quatorzième édition des prix de l'OMT. Les candidatures incomplètes ou hors délai ne seront pas prises en considération.
7. Une copie numérique de la candidature et de tous les documents obligatoires tels qu'énumérés plus haut doit être envoyée à l'adresse : awards@unwto.org. Des documents complémentaires peuvent être envoyés en même temps que la candidature. Ils seront mis à la disposition des membres du jury uniquement si ces derniers en font la demande.
8. Une fois que la candidature a été envoyée, il n'est pas possible d'apporter des changements aux documents déposés. La candidature envoyée sera considérée comme étant la version finale.
9. Les finalistes seront annoncés d'ici la première semaine du mois de novembre 2017. Seuls les finalistes seront contactés directement par l'OMT. L'OMT veut croire que tous les finalistes participeront au Forum des prix de l'OMT et à la Cérémonie de remise des prix de l'OMT (les 15 et 17 janvier 2018, respectivement). Les détails du Forum et de la Cérémonie de remise des prix seront communiqués aux finalistes à une date ultérieure.